**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

**Compte-rendu de la séance du lundi 16 novembre 2015 à 20h00**

**Présents :** *Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Christine DUFOUR, Mandy RUSPINI, Brigitte PULCINI.*

*Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Gilbert TODESCHINI, Alain L’HERBETTE, Philippe PETIT, Daniel COLL, Philippe CORNET.*

**Excusée :** *Mesdames Sandra ANTONETTI, Edith CHENE, Marie-Laure PERCIOT, Sandrine RIGOLLET, Monsieur Jacques AMBRE.*

Procurations faites :

Mme Sandra ANTONETTI donne procuration à M. Jean-Pierre HUMBERT

Mme Marie-Laure PERCIOT donne procuration à Mme Christine DUFOUR

Mme Sandrine RIGOLLET donne procuration à Mme Christine BEAUFORT

M. Jacques AMBRE donne procuration à M. Gilbert TODESCHINI.

**Secrétaire de séance :** *Mme B. PULCINI.*

**Date de la convocation** : le 10 novembre 2015

Une minute de silence est observée suite aux attentats du 13 novembre à ST DENIS et PARIS.

Le compte rendu du conseil municipal du **14 septembre 2015 est adopté à l’unanimité**.

**ORDRE DU JOUR :**

* Ecole : devis grillage cour de l’école
* Achat d’un broyeur
* Chaudière du MAS PUGUES
* PLU : étude environnementale
* Hangar communal : demande de subvention au Conseil Départemental
* Cotisation Association Parc Naturel régional de la Dombes
* Décision budgétaire modificative
* Enveloppe indemnitaire 2015-11-17
* Indemnité 2015 du Trésorier
* Convention avec le Détachement Air base aérienne : mise en place d’un chargé de mission
* Armée de terre DAGNEUX : autorisation de manœuvre sur la commune
* CCAS : dissolution du CCAS suite à la loi NOTRE
* Recensement de la population 2016 : nomination d’un coordonnateur communal et de 2 agents recenseurs.
* SPA 2016 : convention de fourrière
* Questions diverses : demande du Foyer rural radiateur four à pain.
1. **ECOLE : devis grillage école**

Il est rappelé qu’une partie du grillage de la cour de l’école avait été refait, il est nécessaire aujourd’hui de faire refaire la partie qui se situe côté des bâtiments de l’école.

3 devis proposés : COTON Eric : 1935.36 €, PRIAY PAYSAGES : 3 902 €, BALLAND Paysages : 1697 €

Le devis de l’entreprise BALLAND Paysages est adopté à l’unanimité

1. **Achat d’un broyeur d’occasion**

Il était prévu d’acheter un broyeur au cours de l’année 2016, toutefois, il s’avère nécessaire d’avancer cet achat pour le nettoyage autour de la lagune. Rhône Alpes Motoculture en propose un d’occasion qui s’adapte sur la tondeuse acquise en début d’année, pour le prix de 2 000 € H.T.

Des essais ont été faits et s’avèrent concluant.

Valeur neuf proposition RAM 4600 € HT / GARRY 3120€ HT

La proposition d’achat d’un broyeur d’occasion est acceptée à l’unanimité.

1. **Chaudière du MAS PUGUES**

Monsieur le maire expose que la chaudière du logement du Mas Pugues ne fonctionne plus, l’entreprise Charmettant a dépanné les locataires en installant provisoirement une chaudière électrique.

Devis de l’entreprise CHARMETTANT : 4 416.16 € HT pour le remplacement à l’identique

Devis de l’entreprise PROXITEC SERVICE  propose une chaudière de meilleure qualité avec 2 ballons de 800 L : : 9 193 .43 € HT

La proposition de l’entreprise CHARMETTANT est acceptée à l’unanimité.

1. **P.L.U. évaluation environnementale**

L’offre du Cabinet Verdi d’octobre 2014 ne mentionnait pas la prestation « évaluation environnementale ».

La commune de Villette-sur-Ain est concernée par le site Natura 2000 « Basse Vallée de l’Ain confluence Ain-Rhône » et à ce titre le P.L.U. doit comporter une évaluation environnementale complète.

Le Cabinet Verdi nous propose de la réaliser pour un montant de 3 900 € H.T.Devis accepté à l’unanimité.

Réunion publique programmée le plus rapidement possible (PADD).

1. **Hangar communal**

Mr le maire rappelle la délibération du 09/02/2015 engageant le projet de construction d’un hangar communal et autorisait le maire à faire les demandes de subventions nécessaires. Il convient de compléter cette délibération en autorisant le maire à faire une demande d’aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation Territoriale 2016.

Accepté à l’unanimité

1. **Cotisation Association Parc Naturel Régional de la Dombes**

Suite à l’adhésion de la commune à l’association pour la création du PNR de la Dombes (délibération du 12/11/2013) une cotisation de 189,49 € est demandée.

 Accepté à l’unanimité.

1. **BUDGET PRINCIPAL : décision budgétaire modificative**

Fonctionnement

Dépenses :

Fonctionnement

Dépenses Recettes

c/6554 + 721 € c/74718 + 531 €

c/6615 + 200 €

c/6226 - 890 €

c/61521 - 500 €

c/61523 - 2 000 €

c/6411 + 3 000 €

Total 531 €

Investissement

Dépenses

c/2188 + 2 400 €

c/2128 op. 60 - 2 400 €

c/2315 op 46 + 5 500 €

c/2041582 op 31 - 5 500 €

Total 0

Accepté à l’unanimité

1. **Enveloppe indemnitaire 2015**

Elle s’élève cette année à 8 849,00 €. L’augmentation par rapport à 2014 est due à la titularisation de deux agents (*Mmes Corinne PIEJAK et Sandra BELLIER*) et à des changements d’échelon soit en fin d’année 2014 ou en cours d’année 2015.

Acceptée avec 12 voix pour, 2 abstentions

1. **Indemnité 2015 du Trésorier** *(Mme FABREGUE*)

Elle s’élève à 399,55 € brut

Acceptée avec 13 voix pour, 1 voix contre

1. **Convention avec le Détachement Air base aérienne : mise en place d’un chargé de mission**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en place d’un chargé de mission du détachement air 278 d’Ambérieu en Bugey auprès de la mairie de Villette sur Ain

Le chargé de mission du détachement air assure un lien régulier et actif avec le correspondant défense de la commune. Il peut, à la demande du correspondant défense et sur décision du conseil municipal, lui servir d’assistant.

La mission particulière du chargé de mission et les limites de son champ d’application sont fixées formellement par le commandant du détachement air.

La commune de Villette sur Ain s’engage à faciliter l’installation du chargé de mission du détachement, afin que ce dernier puisse remplir sa mission avec le maximum d’efficacité. Cette aide consistera à la mise à disposition ponctuel de moyens non permanents.

Durée de la convention : 5 ans

A l’unanimité, le maire est autorisé à signer la convention

1. **Armée de terre DAGNEUX**

Dans le cadre de la préparation opérationnelle d’une unité projetée au Liban en mars et en septembre 2016, il est demandé à la commune l’autorisation de manœuvre au 68ème régiment d’artillerie d’Afrique sur le territoire de notre commune du 1er au 12 février, du 9 au 20 mai, et du 30 mai au 10 juin 2016.

Accepté à l’unanimité.

1. **CCAS : dissolution du CCAS**

L’article 79 de la loi NOTRé supprime l’obligation légale de création d’un budget CCAS dans les communes de moins de 1500 hab.

Elle offre ainsi la possibilité aux collectivités de dissoudre au 31/12/2015, leur budget CCAS par délibération.

Suite à cette dissolution, la commune pourra continuer à exercer ses compétences en matière sociale par le biais de son budget principal (le budget CCAS dissout sera fusionné avec le budget principal, ce qui permet une gestion budgétaire simplifiée.

Constitution d’une commission action sociale.

Les membres actuels : *Christine DUFOUR, Marie Laure PERCIOT, Brigitte PULCINI, Sandrine RIGOLLET, Mandy RUSPINI, Gilbert TODESCHINI.*

La dissolution du CCAS au 31/12/2015 est décidée à l’unanimité.

1. **Recensement de la population 2016 : nomination d’un coordonnateur communal et de 2 agents recenseurs :**

Délibération pour désigner le coordonnateur de l’enquête de recensement (*Françoise* *PECQUART*) : est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Il est nommé par le maire et formé par l’INSEE (1 journée de formation, déjà réalisée + 2 avec les agents recenseurs).

Délibération pour recrutement de deux agents recenseurs. Ils sont nommés par le maire, *Mrs Michel PERIOLAT (notre facteur) et Jean-Yves NOEL,* participent à 2 ½ journées de formation.

Leur rémunération : un forfait de 925 € brut par agent recenseur

Une dotation forfaitaire de recensement sera versée à la commune : 1 404 €

La collecte s’effectuera du 21 janvier au 20 février 2016

Accepté à l’unanimité.

1. **SPA 2016**

Renouvellement de la convention de fourrière : 0,32 € x 699 hab = 223.68 € (sera inscrit sur le budget 2016).

Accepté à l’unanimité.

1. **Question diverses :**

Demande du Foyer Rural pour l’installation de nouveaux radiateurs dans le local du four à Pain : accepté à l’unanimité.

Communauté de Communes du Canton de Chalamont : processus de fusion délibération avant le 16 décembre 2015.

Confirmation subvention accordée pour la réalisation du parking.

Maison de Mme HIZE Monsieur Le Maire a signé le compromis de vente. Accord de principe avec la SEMCODA.

Séance levée à 20h45 Le maire,

 Jean-Pierre Humbert